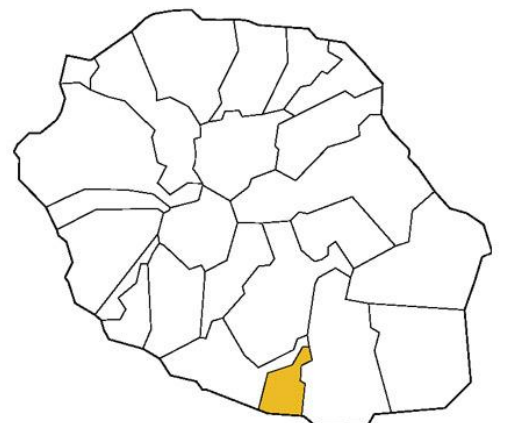


2025

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**



Sommaire

I.	Le contexte politique, financier et économique	Pages 3 à 6
A.	Un contexte financier tendu	Page 4
B.	Une conjoncture économique qui reste dégradée	Pages 4 et 5
C.	Une situation économique et sociale préoccupante à La Réunion	Page 6
II.	Les principales dispositions du PLF 2025 (version initial)	Pages 7 et 8
A.	Principales mesures pour les collectivités locale	Pages 7 et 8
B.	L'outre-mer également mis à contribution	Pages 8
III.	La situation financière de la ville de Petite-Ile	Pages 9 à 23
A.	L'AUTOFINANCEMENT (épargne)	Pages 9 et 10
B.	LE FONCTIONNEMENT	Pages 10 à 17
C.	L'INVESTISSEMENT	Pages 17 et 18
D.	L'ENDETTEMENT	Pages 18 à 20
E.	LES RESSOURCES HUMAINES	Pages 21 à 23
IV.	Les orientations politiques cadrant le budget 2025	Pages 24 et 25
V.	Un budget 2025 au service du projet politique	Pages 26 à 31
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Pages 26 à 29
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Pages 30 et 31
VI.	La prospective jusqu'en 2026	Pages 32 et 33
VII.	Conclusion	Page 34

Introduction

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire de la Commune de Petite-Île présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, dans le délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le présent rapport d'orientations budgétaires a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal et de présenter les enjeux budgétaires de Petite-Île pour l'année 2025.

Il présente :

- **Le contexte politique, financier et économique,**
- **Les principales dispositions du PLF 2025 (version initiale),**
- **La situation financière de la Ville de Petite-Île,**
- **Les orientations politiques cadrant le budget 2025**
- **Les orientations budgétaires pour 2025,**
- **La prospective jusqu'à 2026.**

I. Le contexte politique, financier et économique

A. Un contexte financier tendu

L'« accident » budgétaire sur les recettes de l'Etat fin 2023, qui a sensiblement dégradé la trajectoire, a conduit à un **dérapage majeur du déficit public de l'année 2023, révisé à 5,5 % du PIB**, bien loin des 4,9 % inscrits dans les derniers textes financiers. **La dette publique atteint quant à elle 110,6 % du PIB au 31/12/2023**

Depuis l'annonce du rehaussement du déficit public de 2023, le ministère de l'Économie et des finances a déjà annulé 10 milliards de crédit en février et gelé 10 milliards d'euros de crédits supplémentaires en juillet.

Face à un nouveau risque de dérapage du déficit à 6,1 % du PIB en 2024 bien supérieur aux 5,1 % visés, c'est peut-être à nouveau 16 Md€ d'économies supplémentaires qui devront être réalisées sur 2024 pour tenir les objectifs.

Pour 2025, le projet de PLF a pour enjeu de ramener le déficit à 5%, et évalue « l'effort de consolidation budgétaire » à 60 Md€, dont 40 Md€ de réduction des dépenses et 20 Md€ de hausse des prélèvements obligatoires.

Sous le coup d'une procédure pour déficit excessif ouverte le 26 juillet dernier par la Commission Européenne, la France avait normalement jusqu'au 20 septembre pour indiquer à Bruxelles comment et à quelle allure elle comptait redresser les comptes publics. Compte tenu du contexte politique et le retard pris sur le PLF 2025, le gouvernement a ainsi demandé à la Commission Européenne, un délai supplémentaire pour l'envoi de sa stratégie budgétaire.

Pour rappel, le Pacte de stabilité et de croissance fixe les limites du déficit public à 3% du PIB et celui de la dette à 60% du PIB. Ces règles ont été suspendus entre 2021 et 2023, afin de protéger les Européens face à la crise sanitaire du Covid-19 et aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Si le déclenchement de la procédure n'implique pas nécessairement des sanctions, elle prévoit un travail renforcé de coordination avec la Commission Européenne pour enrayer l'endettement sur quatre à sept années.

B. Une conjoncture économique qui reste dégradée

L'OCDE a indiqué qu'elle prévoyait **une croissance mondiale stable à 3,2 % en 2024**, comme en 2025.

Alors que les États-Unis échappent toujours au ralentissement, **la situation conjoncturelle reste toujours dégradée dans les pays européens**, principalement du fait de l'impact de la crise énergétique.

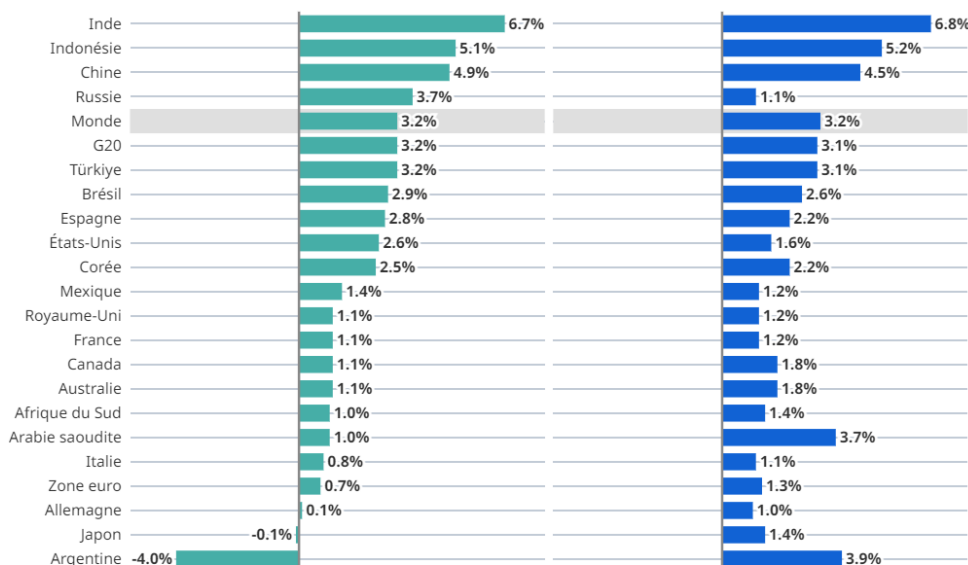
En Chine, la croissance devrait résister malgré la crise du secteur immobilier. Les indicateurs conjoncturels signalent une certaine accélération de la production et amorce une croissance annuelle de 4,9 % en 2024 mais devrait ralentir légèrement en 2025, à 4,5%,

En Europe, la croissance serait de 0,7% en 2024, contre 0,5% en 2023. Une croissance « faible », qui devrait tout de même remonter à 1,3 % en 2025.

En France, la rigueur budgétaire et les prix de l'énergie risquent de peser sur la croissance économique. **La croissance serait de 1,1 % en 2024** et resterait à la traîne par rapport à la zone euro avec une croissance de 1,2 % en 2025.

Projections des taux de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



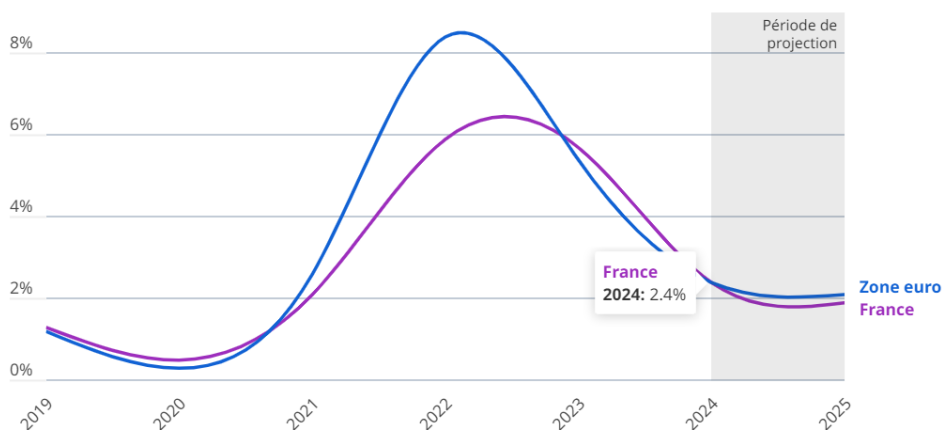
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

L'inflation globale a continué de diminuer dans la plupart des pays européens, en partie grâce à la poursuite du recul de l'inflation alimentaire et à une inflation faible, voire négative, de l'énergie et des biens. En conséquence, l'inflation est maintenant au niveau ou proche de l'objectif visé. L'inflation des services s'avère néanmoins toujours persistante.

En septembre, l'inflation était de 2,4 % en France (5,7 % en 2023 et 5,9 en 2022), expliquée principalement par une forte accélération des prix de l'énergie, notamment ceux du gaz, compensée par un ralentissement des prix des services et de l'alimentation.

L'inflation reflue vers les objectifs des banques centrales

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

Baisse des taux directeurs de la BCE : la convergence de l'inflation vers la cible de 2 % a conduit la Banque centrale européenne à amorcer une baisse de ses taux directeurs. Après juillet et septembre 2024, la BCE poursuit sur la voie de l'assouplissement monétaire en octobre 2024. Son principal taux directeur, le taux de dépôt, passe à 3,25% (4,25 % en juin 2024).

C. Une situation économique et sociale préoccupante à La Réunion

L'activité économique de l'Île continue de se dégrader et au 2nd trimestre 2024, **l'indicateur du climat des affaires (ICA) tenue par l'IEDOM recule de 4,8 points** pour s'établir à 93.

L'inflation, bien qu'en baisse (+ 2,7 % en août 2024 contre 4,2 % en janvier 2024), continue de peser sur la consommation des ménages. L'investissement des entreprises reste en berne, tandis que le marché immobilier poursuit son ralentissement. Les projections pour ce 2nd trimestre restent également défavorables.

Le secteur du BTP est particulièrement touché, ce qui conduit les entreprises à anticiper la baisse de leur chiffre d'affaires en adaptant leurs effectifs.

Au 2nd trimestre 2024, le taux moyen des crédits à l'équipement des entreprises passe à 4,65 % contre 4,83 % au trimestre précédent. Le taux moyen des crédits aux particuliers est quant à lui à 6,23 % pour les prêts à la consommation et à 3,93 % pour les crédits à l'habitat. La tendance à la baisse des taux commerciaux reste encore insuffisante pour relancer très significativement l'immobilier et la consommation. Sur le long terme, on peut espérer une relance de la production de crédit et des transactions immobilières et une meilleure facilité d'accès au crédit immobilier.

Au 1^{er} trimestre 2024, le taux de chômage à La Réunion s'établit à 17 % de la population active, contre 7,5 % au niveau national. Un niveau tout de même significativement en deçà de sa valeur pré-COVID (21 % en 2019).

UNE PRECARITE TOUJOURS ALARMANTE : 36 % de la population Réunionnaise (319 300 personnes) vivent sous le seuil de pauvreté. 2 personnes sur 5 sont couvertes par les minimas sociaux (AAH, ASS ou RSA). Il existe des écarts de prix entre La Réunion et l'hexagone qui varie en moyenne de 9 % jusqu'à 37 % pour l'alimentaire, un parc social toujours plus sous tension et un parc privé de plus en plus inaccessible (un des loyers au m² les plus élevés de France, augmentation des vacances de logements et résidences secondaires). Près de 4 Réunionnais sur 10 seraient impactés par la crise du logement.

II. Les principales dispositions du PLF 2025 (version initial)

A la date de rédaction du présent rapport, le PLF 2025 est en cours d'examen au parlement.

Dans sa version initiale (hors amendements), tel que présenté le jeudi 10 octobre en conseil des ministres **le PLF 2025 ambitionne de ramener le déficit public à 5 % en 2025 (contre 6,1 % estimé pour 2024) et au seuil de 3% à l'horizon 2029.**

Cela représente pour l'année 2025 un effort de 60 milliards d'euros, dont :

- **19,3 Md€ de hausse des recettes via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées,**
- **40 Md€ d'économies supportées à hauteur de 21,5 Md€ par l'Etat, 15 Md€ pour la sécurité sociale et 5 Md€ par les collectivités locales.**

Sur le périmètre des dépenses de l'État, sur l'effort global de 21,5 Md€ annoncé, 15 Md€ d'euros proviennent du gel de crédits ministériels à leur niveau de 2024. A l'exception de quelques ministères régaliens ou bénéficiant de lois de programmation pluriannuelles (armée, sécurité intérieur, immigration), la plupart des ministères sont concernés par ces économies.

Le gouvernement table par ailleurs sur une prévision de croissance de 1,1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8% (contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2024).

Quant à la dette publique, sa part atteindrait 115% du PIB en 2025.

A. Principales mesures pour les collectivités locales

Le PLF 2025 prévoit une ponction de 5 Md€ d'euros sur les finances des collectivités auquel on peut par ailleurs ajouter la réduction drastique du Fonds vert (qui passera de 2,5 Md€ à 1 Md€ d'euros) et une augmentation de plus d'un milliard d'euros des cotisations CNRACL contenue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Cette participation sera mise en œuvre au moyen de **trois mesures inscrites dans le PLF :**

- **Un fonds de précaution pour les collectivités sera mis en place.** Appelé aussi « fonds de résilience des finances locales » ou « fonds de réserve au profit des collectivités territoriales » il sera alimenté par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités en excluant les plus fragiles.

Il impacterait environ 450 des plus grosses collectivités (DF > 40 millions d'euros) et sera alimenté par un prélèvement sur les recettes des collectivités dans la limite maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement, **pour un montant estimé de 3 Md€**

Ce prélèvement sera, toutefois, mis en œuvre uniquement lorsqu'est « constaté le dépassement d'un solde de référence avec une exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges sont les plus dégradés. Une vingtaine de départements serait déjà ainsi exemptée.

- **Gel du montant de TVA transféré aux collectivités à son niveau 2024,** ferait perdre **1,2 Md€** aux collectivités,

La reconduction des montants de l'année 2024 de TVA ne devrait pas être pérennisée dans le temps puisqu'elle se fera exceptionnellement pour l'exercice 2025 et le fonds de sauvegarde des départements ne sera pas affecté par la mesure.

- **Amputation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 800 millions d'euros**, via la **baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024**, pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025.

De plus, cet article annule l'élargissement du champ d'application du FCTVA voté l'an dernier à certaines dépenses de fonctionnement. Il prévoit donc de supprimer les exceptions que constituent l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds, pour se recentrer sur les seules dépenses d'investissement.

La Dotation Globale de Fonctionnement reste stable et sera maintenue à hauteur d'un peu plus de 27,2 milliards d'euros, comme en 2024. Ce qui équivaut malgré tout à une perte de ressource compte tenu d'une inflation toujours estimée à un peu moins de 2%.

Même chose pour les dotations d'investissement : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation politique de la ville (DPV) seront ainsi stabilisées au même niveau que 2024.

DSU et DSR « en hausse » : majoration de 290 millions d'euros pour les dotations de péréquation des communes : 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR). La hausse de la DSR sera répartie au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficie ». Par ailleurs, la péréquation verticale des départements sera augmentée de 10 millions d'euros.

Report de la suppression de la CVAE : la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est reportée et reprendra dans trois ans, a fait savoir le ministre de l'Economie, Antoine Armand. Il est donc dorénavant prévu de la supprimer totalement en 2030 et non plus en 2027.

B. L'outre-mer également mis à contribution

Le PLF 2025 prévoir un minimum de 10% de coupe dans les crédits du ministère des Outre-mer. Cela représente une baisse de près de 250 M€ par rapport à 2024.

Établie à 2,49 milliards d'euros, deux tiers de la mission outre-mer servira aux exonérations de charges sociales, 7 % au logement, 5% au soutien de l'État aux collectivités territoriales ultramarines, 3% alimentera un fonds exceptionnel d'investissement et 2% financera la continuité territoriale.

III. La situation financière de la ville de Petite-Ile

Les finances de la ville se sont nettement améliorées en 2021 et ont marqué une ostensible amélioration des indicateurs prudentiels.

La situation s'est maintenue en 2022 malgré la hausse des dépenses de gestion et un vif ralentissement du rythme de progression des recettes.

Durement impactée par l'inflation et ses conséquences, l'année 2023 a maintenu un niveau d'autofinancement correct, malgré la poursuite du ralentissement du rythme de progression des recettes de gestion.

L'année 2024 devrait quant à elle maintenir un niveau d'autofinancement suffisant malgré un sévère ralentissement des recettes de gestion et une progression toujours marquée des dépenses de gestion.

A. L'AUTOFINANCEMENT (épargne)

L'analyse des épargnes donne des indications de référence sur la santé financière d'une collectivité aux financeurs ou aux autorités de contrôle.

La prospective travaillée pour 2024 avec des hypothèses moyennes pour les dépenses et basses pour les recettes, abouti à un atterrissage à + 1,4 M€ d'épargne nette.

L'en-cours de la dette (15,5 M€) reste soutenable, **avec une capacité de désendettement de 6,3 années.**

Il convient néanmoins de souligner la dégradation significative de cet indicateur au cours de ces trois derniers exercices, et notamment au travers de notre taux d'épargne, qui passe de 15 % à 12 % entre 2024 et 2023, contre 18 % en 2022.

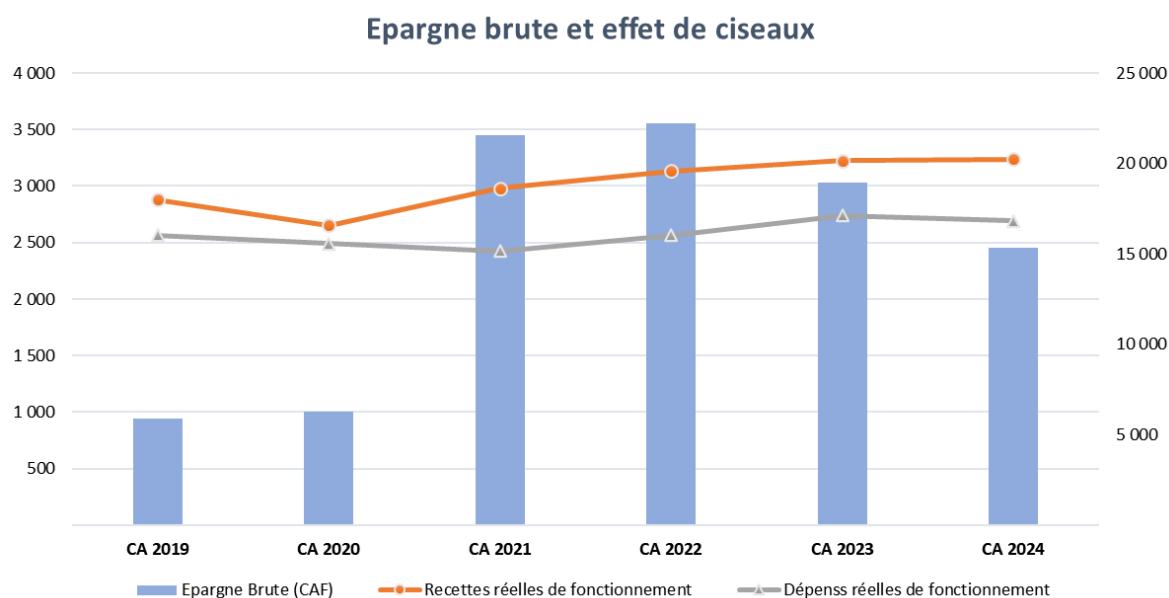
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes de gestion	16 940 K€	16 315 K€ -3,69%	18 319 K€ 12,29%	19 402 K€ 5,91%	19 998 K€ 3,07%	20 246 K€ 1,24%
Dépenses de gestion	15 768 K€	14 888 K€ -5,58%	14 931 K€ 0,29%	15 688 K€ 5,07%	16 831 K€ 7,29%	17 402 K€ 3,39%
Epargne de de gestion	1 172 K€	1 427 K€	3 388 K€	3 714 K€	3 167 K€	2 844 K€
- Intérêts de la dette	181 K€	179 K€	154 K€	222 K€	255 K€	316 K€
- Soldes des opérations financières et except	52 K€	243 K€	-216 K€	-65 K€	-115 K€	75 K€
Epargne Brute (CAF)	939 K€	1 005 K€	3 450 K€	3 557 K€	3 027 K€	2 453 K€
Evol.		7,03%	243,28%	3,10%	-14,90%	-18,96%
Taux d'épargne brute		6%	19%	18%	15%	12%
- Remboursement du capital de la dette (hors	1 013 K€	987 K€	978 K€	1 066 K€	936 K€	1 042 K€
Epargne nette	-74 K€	18 K€	2 472 K€	2 491 K€	2 091 K€	1 411 K€
(hors remboursement anticipé de la dette)		-124,32%	13633,33%	0,77%	-16,06%	-32,52%
En-cours de dette (en €)	12 064 K€	14 578 K€ 20,84%	13 600 K€ -6,71%	14 757 K€ 8,51%	15 834 K€ 7,30%	15 485 K€ -2,20%
Capacité de désendettement (en années)	12,9	14,5	3,9	4,1	5,2	6,3

Le graphique ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer.

L'épargne brute (en bleue) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (courbe orange) et les dépenses réelles de fonctionnement (courbe grise). Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement),
- L'autofinancement des investissements.

Plus ces deux courbes seront éloignées, plus la collectivité dégagera de l'autofinancement qui lui permettra de rembourser sereinement sa dette, d'autofinancer ses investissements et d'alimenter sa trésorerie. A l'inverse, lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se croiser, « l'effet de ciseaux » qui en résulte risque de conduire la collectivité à l'insolvabilité puisqu'en ne dégagant plus d'épargne brute elle n'aura plus la capacité de rembourser sa dette ni d'autofinancer ses investissements.



B. LE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes

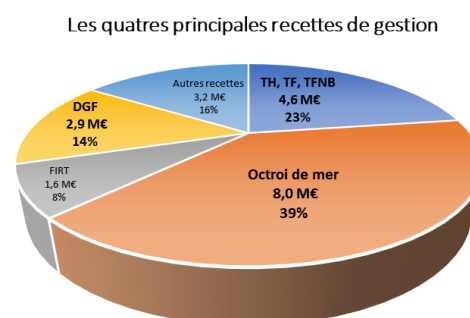
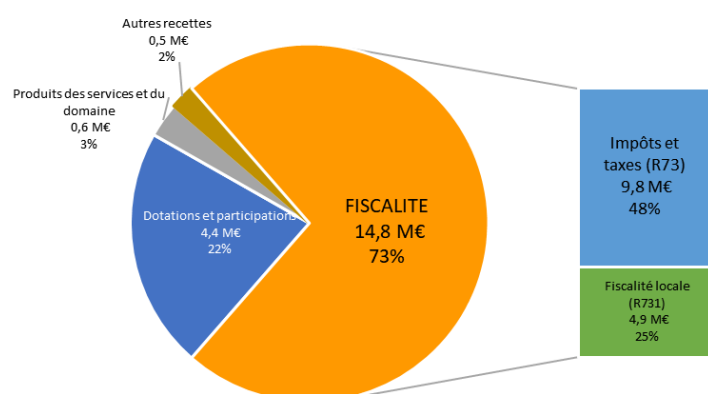
Rappelons que la Ville a fait le choix, lors du vote de son budget 2024, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe (TF, TFNB, etc.) ni ses tarifs (cantine scolaire, école de musique, etc.).

Sur 2024, les recettes de gestion augmentent de + 1,2%, contre + 3 % en 2023 et + 6 % en 2022.

L'évolution moyenne annuelle constatée sur la période 2019-2024 est de + 3,8 %.

(en Milliers d'€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimation 2024	Evolution moyenne annuelle
TOTAL DES RECETTES DE GESTION	16 940	16 315	18 319	19 402	19 998	20 246	3,76%
Evol. %		-3,69%	12,29%	5,91%	3,07%	1,24%	
Produits des services (R70)	936	655	842	1 039	926	632	-4,15%
Evol. %		-30,02%	28,49%	23,40%	-10,88%	-31,75%	
Impôts et taxes (R73)	8 363	8 111	9 422	9 126	9 572	9 802	3,46%
Evol. %		-3,02%	16,16%	-3,14%	4,89%	2,40%	
Fiscalité locale (R731)	3 437	3 532	3 740	4 488	4 852	4 948	7,75%
Evol. %		2,78%	5,88%	20,00%	8,11%	1,98%	
Dotations et participations (R74)	3 666	3 612	3 892	4 184	3 947	4 412	3,98%
Evol. %		-1,48%	7,76%	7,50%	-5,66%	11,78%	
Atténuation de charges (R013)	223	244	277	151	240	290	11,44%
Evol. %		9,23%	13,70%	-45,49%	58,94%	20,83%	
Autres produits (R75)	314	160	146	414	461	162	14,43%
Evol. %		-48,88%	-9,03%	183,56%	11,35%	-64,86%	

La structure des recettes de gestion pour 2024



► La fiscalité locale (chapitre 731)

En 2024, les produits de la fiscalité locale progressent de + 2 % par rapport à 2023, *contre* + 8,1 % en 2023 et + 20 % en 2022.

Ainsi, **les contributions directes (4,6 M€) évoluent de + 4,2 % par rapport à 2023, contre + 10,3 % en 2023 et + 6,7 % en 2022.** Cette progression prend en compte la stabilité du taux communaux et la revalorisation forfaitaire des bases en fonction de l'évolution de l'inflation.

En 2024, la dynamique de la fiscalité locale est donc ralentie par le recul de l'inflation (+ 3,9 % de revalorisation forfaitaire des bases, contre + 7,1 % en 2023) mais également par la crise immobilière avec notamment un net retrait des recettes issus des droits de mutation à titre onéreux (- 20 %).

Evolution des contributions directes

Impôts	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023/2024
Base TH	7 676 536	7 709 089	292 957	242 412	509 100	434 753	-14,60 %
Taux	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	0,00 %
Produit	1 318 061	1 323 651	50 301	41 622	87 412	87 412	0,00 %
Base THLV	199 184	248 661	211 771	249 754	434 753	509 100	17,10 %
Taux	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	17,17%	0,00 %
Produit	34 200	42 695	36 361	42 883	74 647	74 647	0,00 %
Base TFPB	7 499 190	7 839 620	7 824 119	8 293 429	9 067 976	9 383 000	3,47 %
Taux	27,11%	27,11%	40,05%	40,05%	40,05%	40,05%	0,00 %
Produit	2 032 120	2 124 553	3 131 465	3 319 842	3 630 548	3 757 892	3,51 %
Base TFPNB	102 146	104 662	104 557	108 644	115 452	119 100	3,16 %
Taux	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%	31,50%	0,00 %
Produit	32 176	32 969	32 935	34 223	36 367	37 517	3,16 %
Autres (rôles suppl.)	20 729	8 550	11 168	35 032	7 325	44 401	
Effet du coefficient correcteur "TH"			478 109	517 911	566 244	586 131	3,51 %
TOTAL PRODUITS	3 437 286	3 532 418	3 740 339	3 991 513	4 402 543	4 587 999	4,21 %
Evol.	4,0%	2,8%	5,9%	6,7%	10,3%	4,2%	

► Les impôts et taxes (chap. 73)

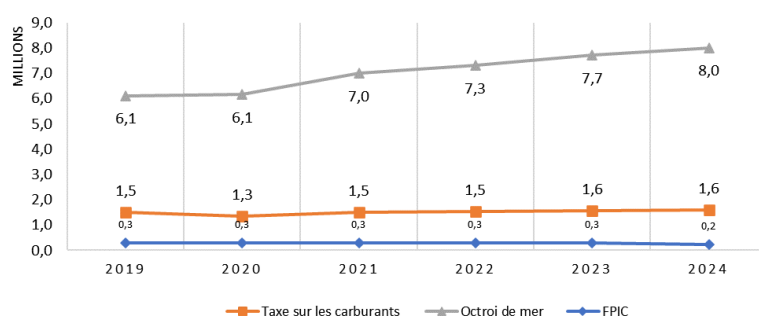
En 2024, les produits des impôts indirects progressent de + 2,4 %, contre + 4,9 % en 2023.

Parmi ces derniers, **l'octroi mer**, principale recette de fonctionnement (40 %) **progresses de + 3,7 %**. Une dynamique en nette recul par rapport à 2023 (+ 5,7 %) et 2022 (+ 4,5%).

En perte de vitesse depuis 2022, **la taxe sur les carburants (FIRT)** progresse quant à elle d'un peu **moins de + 0,6 % en 2024** contre + 1,9 % en 2023 et + 2,2 % en 2022.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) recule de 23 % en 2024. Pour rappel le FPIC est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales. Ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes (R 73)	8 363 208	8 111 191	9 422 236	9 126 190	9 571 612	9 802 000
		-3,01%	16,16%	-3,14%	4,88%	2,41%
FPIC	282 001	291 376	282 819	279 212	277 870	213 543
		3,32%	-2,94%	-1,28%	-0,48%	-23,15%
Taxe sur les carburants	1 499 636	1 343 000	1 513 191	1 546 069	1 575 095	1 584 242
Evol. En %		-7,83%	12,67%	2,17%	1,88%	0,58%
Octroi de mer	6 106 412	6 148 101	6 986 666	7 300 909	7 718 647	8 004 215
Evol. En %		2,08%	13,64%	4,50%	5,72%	3,70%
Taxe additionnelle aux droits de	290 018	227 551	414 011			
Autres taxes	185 141	101 163	225 549			



► Les dotations et participations (R74)

Les dotations et les participations (chapitre 74) augmentent de près de + 12 % en 2024 mais en grande partie du fait d'un changement d'imputation quant à la comptabilisation de la PARS (aide de la CAF sur la restauration scolaire). A compter de l'exercice 2024, celle-ci n'est plus comptabilisée au chap. 70 - Produits des services mais au chapitre 74 - Dotations et participations.

En retraitant les données de la PARS l'évolution sur ce chapitre est de + 4,2%, après un recul de -5,7 % en 2024. Cette évolution est néanmoins à prendre avec précaution, compte tenu de la variabilité de certaines participations d'une année sur l'autre (Département, Région).

Parmi les dotations et participations, **la DGF progresse de + 4,6 % par rapport à 2023**, essentiellement du fait de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM) qui maintient depuis trois ans un dynamisme supérieur à 5 %. La dotation forfaitaire progresse quant à elle de 2 %.

*L'analyse des montants de la DGF doit intégrer le contexte macroéconomique, notamment depuis l'envolée des prix enregistrée depuis 2022. En effet, créée en 1979, la DGF est issue du regroupement et de la globalisation progressive d'un ensemble de concours versés par l'État aux collectivités, notamment les montants correspondant à la compensation d'anciennes impositions locales supprimées (taxe sur les salaires, etc.). La suppression de l'indexation de la DGF sur l'inflation en 2011, ainsi que les baisses de DGF entre 2014 et 2017 (contribution au redressement des finances publiques) **remettent en question le principe d'une compensation à l'euro près**.*

En outre, suspendu pour 2023, l'écrêtement de la dotation forfaitaire a repris en 2024 (diminution de la part variable des communes les plus riches en faveur des communes des plus pauvres).

En 2024, le corollaire d'une stabilité des quotas et des taux de remboursement conduit à **une relative stabilité de la participation de l'Etat sur les contrats aidés**.

A relever également sur ce chapitre en 2024 :

- les compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes foncières (258 K€),
- la Dotation des titres sécurisés (19 K€),
- le solde du PST-volet fonctionnement (39 K€).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol. moyenne annuelle
Dotations et participations (R 74)	3 665 793	3 611 620	3 891 922	4 183 503	3 946 681	4 411 632	
		-1,48%	7,76%	7,49%	-5,66%	11,78%	3,98%
74111 Dotation forfaitaire	1 326 456 €	1 319 625 €	1 334 693 €	1 343 224 €	1 345 804 €	1 372 856 €	
		-0,51%	1,14%	0,64%	0,19%	2,01%	
741125 DACOM	1 080 583 €	1 136 038 €	1 214 094 €	1 292 502 €	1 364 670 €	1 462 712 €	
		5,13%	6,87%	6,46%	5,58%	7,18%	
Total DGF	2 407 039 €	2 455 663 €	2 548 787 €	2 635 726 €	2 710 474 €	2 835 568 €	
		2,02%	3,79%	3,41%	2,84%	4,62%	3,33%
74718 ETAT (CUI, etc.)	567 796 €	665 406 €	909 660 €	1 143 250 €	874 053 €	886 250 €	
7472 Région		7 654 €			26 457 €	17 000 €	
7473 Départements	57 510 €	- €	115 285 €	60 640 €	34 000 €	56 794 €	
7476 CAF				11 356 €	2 839 €	323 101 €	
74833 Etat - Compensation TF	357 250 €	350 026 €	232 971 €	232 537 €	249 758 €	258 119 €	
Autres	276 198 €	132 871 €	85 219 €	99 994 €	49 100 €	34 800 €	

► Evolution des produits des services et domaines

Pour 2024, comme pour les exercices précédents, la Ville n'a pas revu sa politique tarifaire, malgré l'inflation et l'érosion de son épargne.

L'ensemble des tarifs des services publics représente approximativement 600 K€, stable par rapport à l'exercice précédent et couvre différents domaines : recettes de cantines et du périscolaire, activités culturelles, sportives et de loisirs, redevances d'occupation du domaine public, etc.

Un changement de méthode de comptabilisation de la PARS (aide de la CAF sur la restauration scolaire), conduit néanmoins à réduire le poids de ce chapitre dans les recettes de gestion en faveur du chapitre 74.

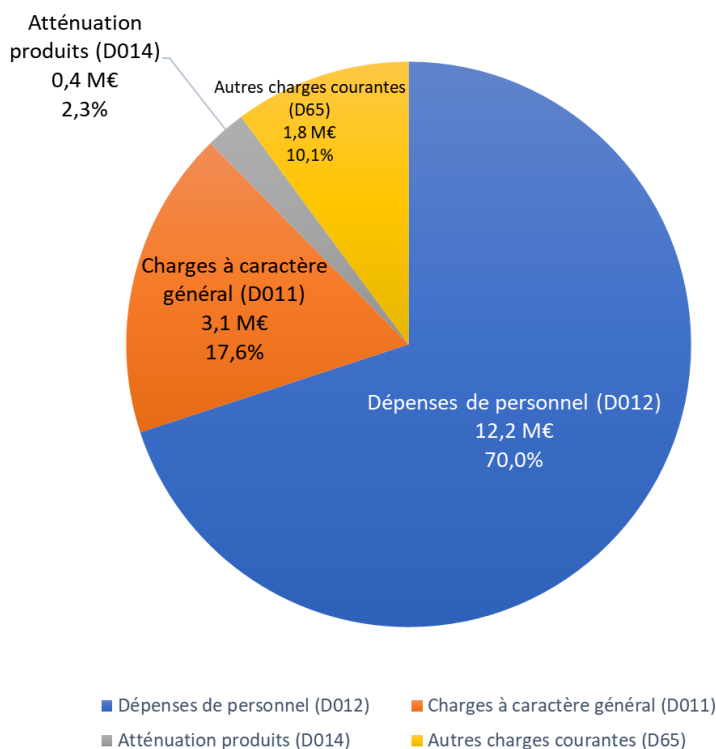
2) Les dépenses

En 2024, les dépenses de gestion progressent de +3,4 %, après une augmentation de 7,3 % en 2023 et + 5 % en 2022.

Les principaux postes de dépenses sont constitués par les dépenses de personnel et par les achats et charges externes. Ces deux postes qui constituent plus de 88 % des dépenses de fonctionnement, ont subi simultanément des augmentations inédites

Recettes de gestion (en Milliers d'€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimation 2024	Evolution moyenne annuelle
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION <i>Evol. %</i>	15 768	14 888 -5,58%	14 931 0,29%	15 688 5,07%	16 831 7,29%	17 402 3,39%	2,09%
Dépenses de personnel (D012) <i>Evol. %</i>	11 290	11 143 -1,31%	10 966 -1,59%	11 295 3,00%	11 847 4,89%	12 175 2,77%	1,55%
Charges à caractère général (D011) <i>Evol. %</i>	2 418	1 988 -17,77%	2 281 14,74%	2 457 7,72%	2 870 16,81%	3 070 6,97%	5,69%
Atténuation produits (D014) <i>Evol. %</i>	577	493 -14,59%	550 11,56%	393 -28,55%	395 0,51%	398 0,76%	-6,06%
Autres charges courantes (D65) <i>Evol. %</i>	1 482	1 264 -14,73%	1 134 -10,28%	1 543 36,07%	1 719 11,41%	1 759 2,33%	4,96%

Répartition des dépenses de gestion 2024



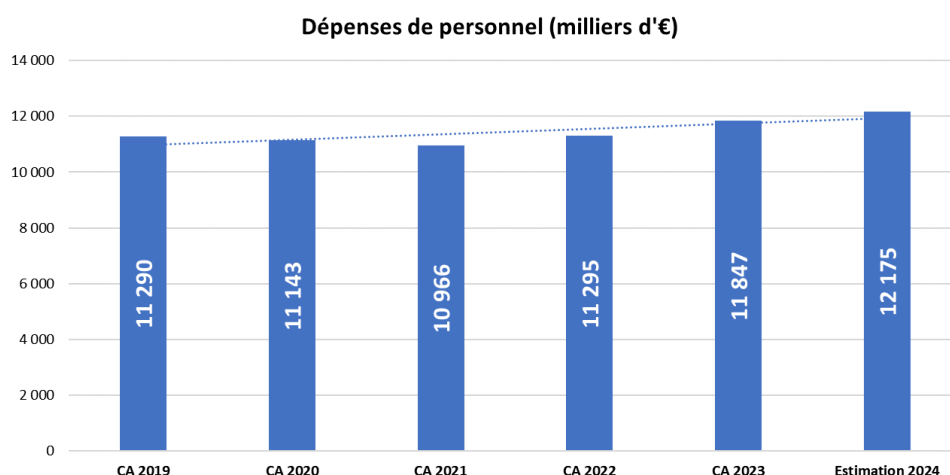
► **Les dépenses de personnel augmentent de + 2,8 % par rapport à 2023, après une augmentation de + 4,9 % en 2023 et de + 3 % en 2022**

Les charges de personnel représentent près de 70 % des charges de gestion. Un ratio stable par rapport à 2023 et en nette diminution depuis 2020 (75%), principalement du fait de l'augmentation du poids des autres dépenses dans le total des charges, mais pas seulement, puisque l'on peut constater une véritable maîtrise des effectifs sur la période.

En 2022, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice a déjà induit une charge supplémentaire de + 300 K€ sur les six mois de juillet à décembre, et donc de 600 K€ sur un an.

En 2023, l'augmentation de 1,5 % du point d'indice induit une charge supplémentaire de + 200 K€ sur les six mois de juillet à décembre 2023, et donc de 400 K€ sur un an.

Au total l'essentiel de la hausse des dépenses de personnel sur la période 2022 à 2024 est dû aux augmentations du point d'indice et du SMIC. **Soit une augmentation des charges de personnel de près de 11 % entre 2021 et 2024, pour une valeur de près de 1,2 M€.**



► **Les achats et charges externes augmentent de + 7 % par rapport à 2023, après une augmentation de + 17 % en 2023 et de + 7,7 % en 2022**

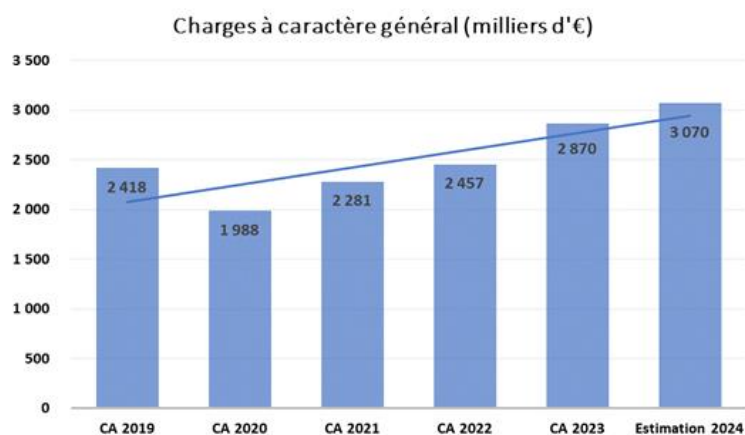
Les achats et charges externes sont les achats de matières et de fournitures : denrées alimentaires pour la cantine scolaire, eau, carburants, entretien, fournitures administratives, scolaires, etc. et sont pour partie liés aux investissements réalisés (entretien des voiries, des bâtiments, des terrains et du matériel). Ce sont aussi les dépenses de services extérieurs (publicité et représentation, missions et déplacements, honoraires, etc.).

L'inflation est la principale cause de l'augmentation des coûts. Le budget de la ville a été particulièrement percuté par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et de l'alimentation. Après + 3,6 % en 2022, les prix à la consommation augmentent de + 3,3 % sur un an au 31 décembre 2023 et de + 2,7 % 31 août 2024.

Les achats n'ont cependant pas subi une inflation moyenne sur toute l'année, mais l'inflation en vigueur au moment où la dépense a été réalisée. Ainsi par exemple les prix de l'électricité augmentaient de 15 % puis de 10 % en 2023 et de 10 % au 1^{er} février 2024. Le renchérissement des achats et charges externes

jusqu'à + 20 %. Concernant les produits alimentaires, l'inflation pouvait ainsi atteindre + 30 % sur certains produits frais.

Les dépenses communales ont également évolué, notamment s'agissant des fêtes et cérémonies et des frais relatifs au traitement des déchets (redevances spéciales des professionnels, bennes de recyclage et/ou de récupération des déchets, etc.).



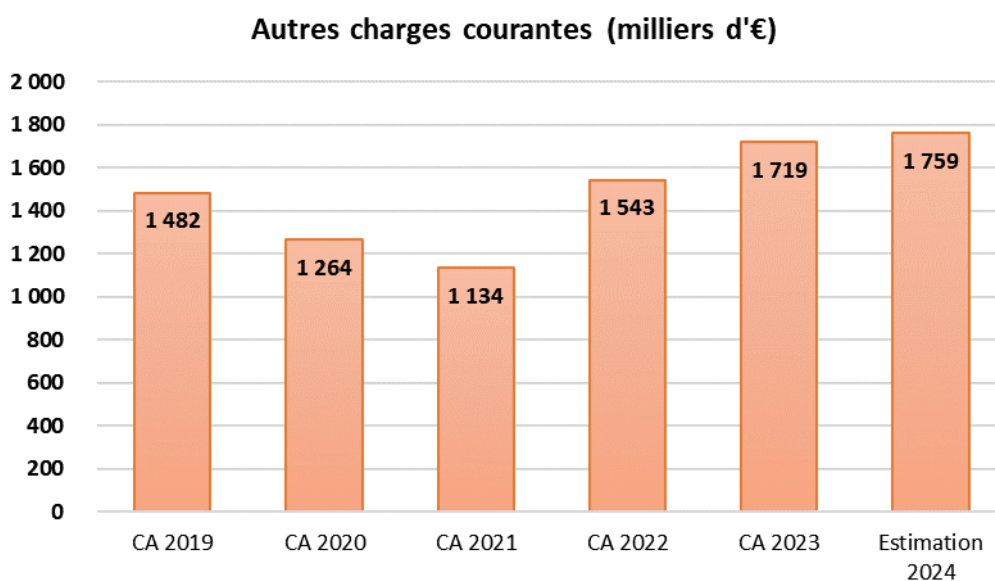
► Les autres charges de gestion courantes (chap. 65)

Elles représentent en moyenne 9 % des dépenses de gestion (10 % en 2024)

L'accompagnement financier des associations a retrouvé, en 2023, le niveau d'avant crise COVID (546 K€). En 2024, le montant des subventions aux associations reste du même ordre.

Le CCAS fonctionne avec une subvention d'équilibre. La contribution versée à celui-ci était de 500 K€ en 2022, 600 K€ en 2023. En 2024, le montant à verser au CCAS serait de 530 K€.

Parmi les autres charges de gestion, on relèvera également la contribution au SDIS974, 301 K€ en 2024, contre 287 K€ en 2023 ou encore 280 K€ en 2022.



Les autres charges de fonctionnement

Aux charges de gestion, il convient notamment de rajouter les charges financières (chap. 66), qui comprennent notamment :

- les intérêts de la dette (268 K€), en augmentation de près de 5,1 % par rapport à 2023.,
- les frais financiers (35 K€).

Depuis deux ans, les taux d'intérêt ont augmenté et pèsent sur les emprunts à taux variable, mais aussi sur les emprunts nouveaux à taux fixe.

EVOLUTION DE CHARGES FINANCIERES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts de la dette	180 797 €	179 352 € -0,80%	154 129 € -14,06%	286 300 € 85,75%	254 826 € -10,99%	267 878 € 5,12%
Frais financier (ligne de trésorerie)	- €	- €	1 481 €	2 013 €	31 562 €	35 136 €
Total charges financières	180 797 €	179 352 € -0,80%	155 610 € -13,24%	288 313 € 85,28%	286 387 € -0,67%	303 014 € 5,81%

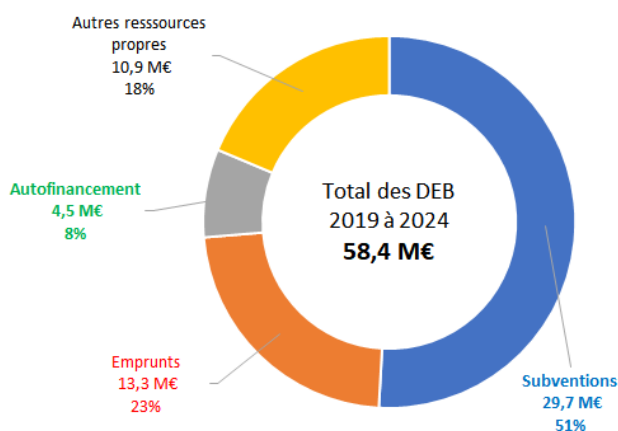
C. L'INVESTISSEMENT

Sur la période 2019 à 2024, la Ville a investi près de 58 Millions d'euros (DEB), dont 33 M€ sur les seuls exercices 2022 à 2024.

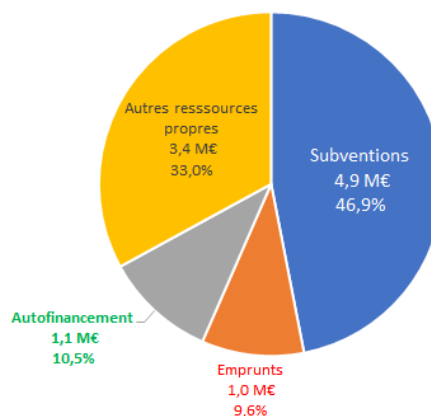
Concernant plus spécifiquement l'exercice 2024, le montant des dépenses d'équipement brut serait de l'ordre de 10,4 M€.

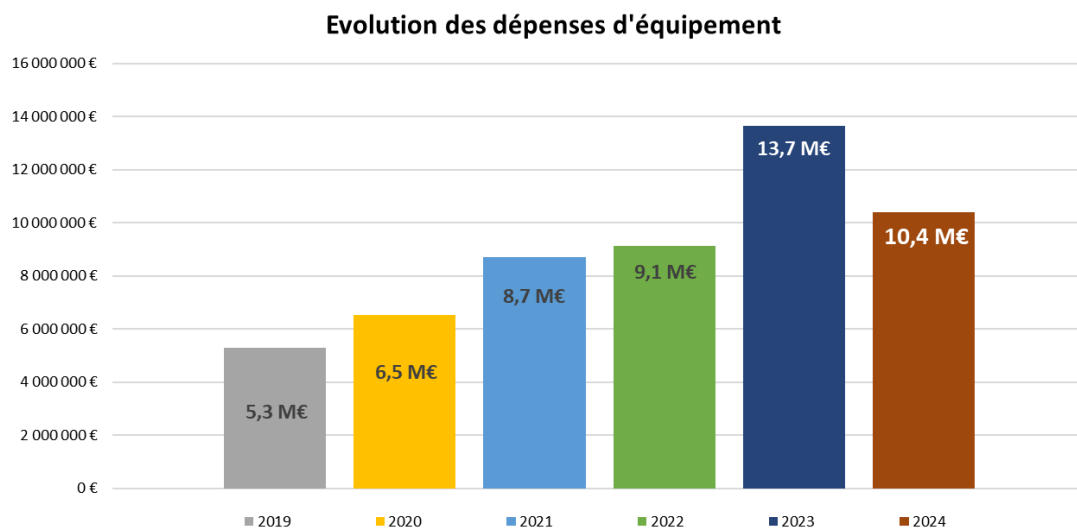
Les graphiques ci-dessous donnent lecture de la structure de financement des dépenses d'équipement sur la période considérée.

Structure de financement des DEB sur la période 2019 à 2024



Structure de financement des DEB 2024





D. L'ENDETTEMENT

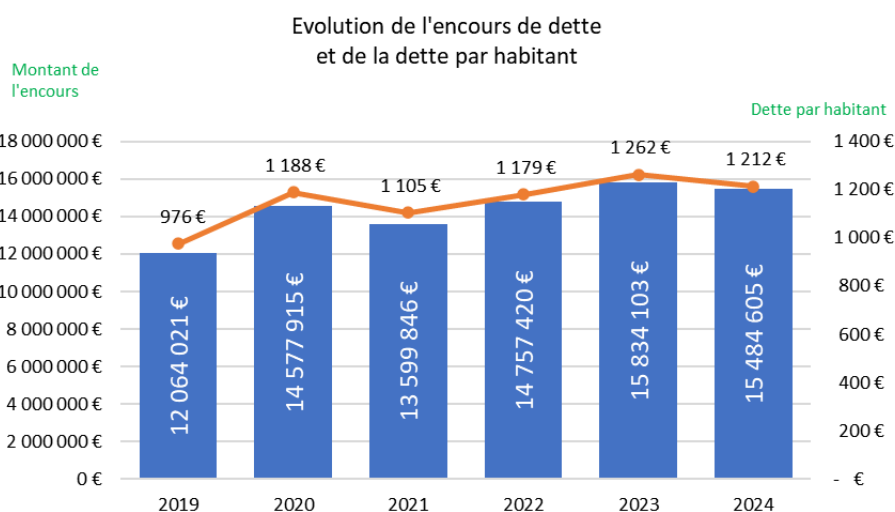
Au budget 2024, le montant prévisionnel d'emprunts était 4,3 M€.

Le montant réellement souscrit est de 3 M€ (contrat Banque Postale).

Compte tenu des subventions acquises, des ressources propres externes et de notre autofinancement, nous pouvons envisager de ne mobiliser que 1 M€ sur ce contrat en 2024.

De ce fait et des remboursements de l'année, l'encours de dette reculerait de 350 K€.

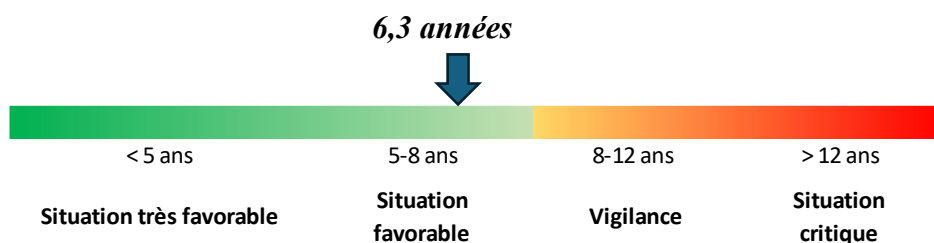
Au 31 décembre 2024, l'encours de dette serait de 15,5 M€, soit un ratio de dette de 1 212 €/habitants.



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

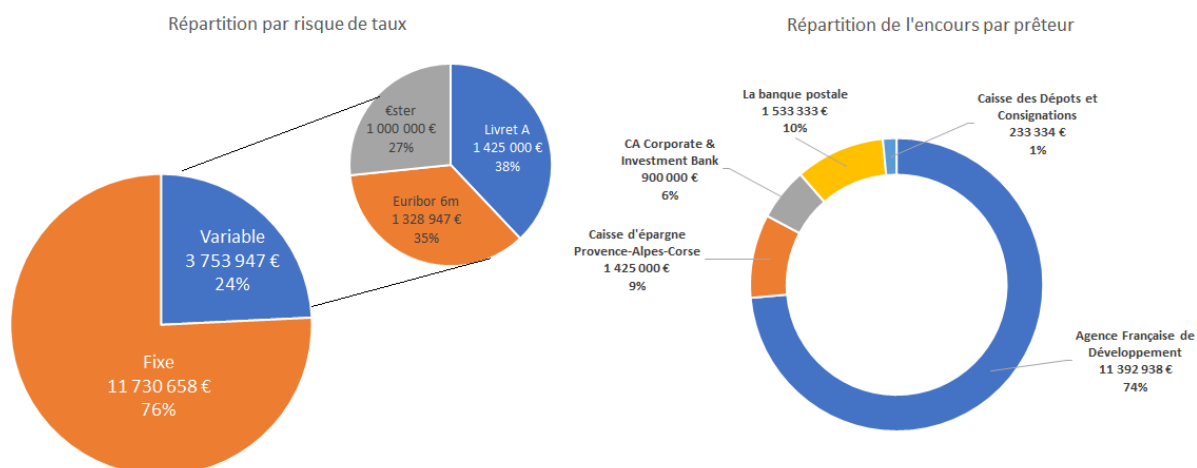
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

Cette indicateur demeure toujours favorable en 2024 :

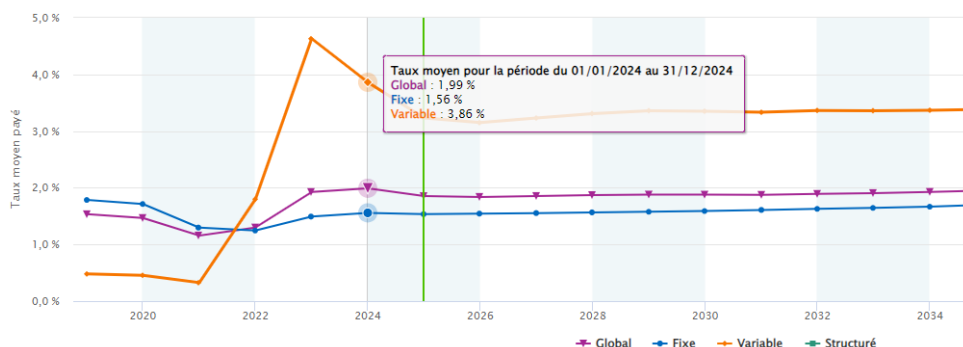


Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

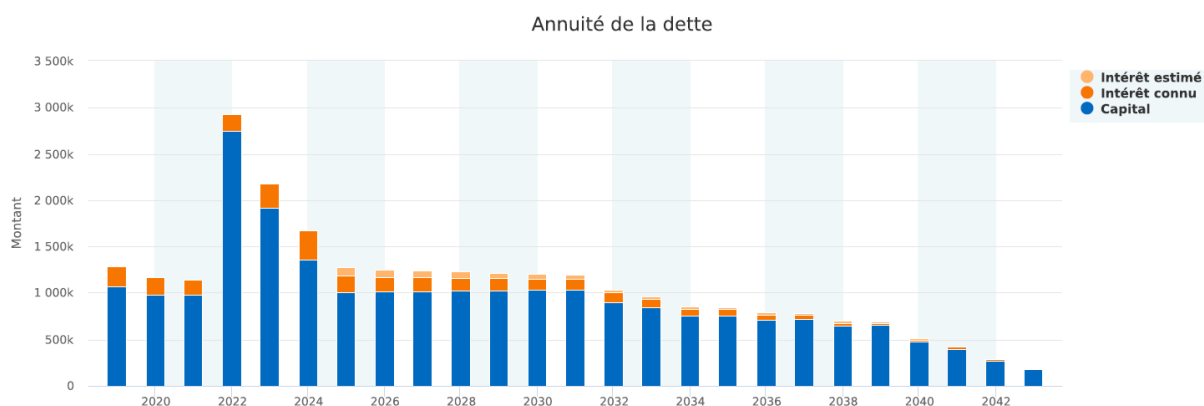
La structure de la dette de Petite-Île est composée à 76 % de prêts à taux fixes (sans risque de taux) et à 24 % de prêts à taux variable. La part de variable est indexé respectivement à 38 %, 35 % et 27 % sur le Livret A, l'EURIBOR et l'€ster (risque modéré).



Le taux moyen de la dette de Petite-Île est de 1,99 % au 31/12/2024. C'est le résultat des opportunités que nous avons su saisir alors que les taux étaient au plus bas, et le fruit de notre qualité de signature dans un contexte de taux élevé.



L'annuité de la dette est dans une moyenne de 1,250 M€ par an, dont 1 M€ en capital et 250 K€ en intérêt. La charge de la dette a particulièrement augmenté depuis 2023, principalement du fait de l'augmentation des taux sur la dette à taux variable mais également compte tenu des taux conséquents sur la dette nouvelle.

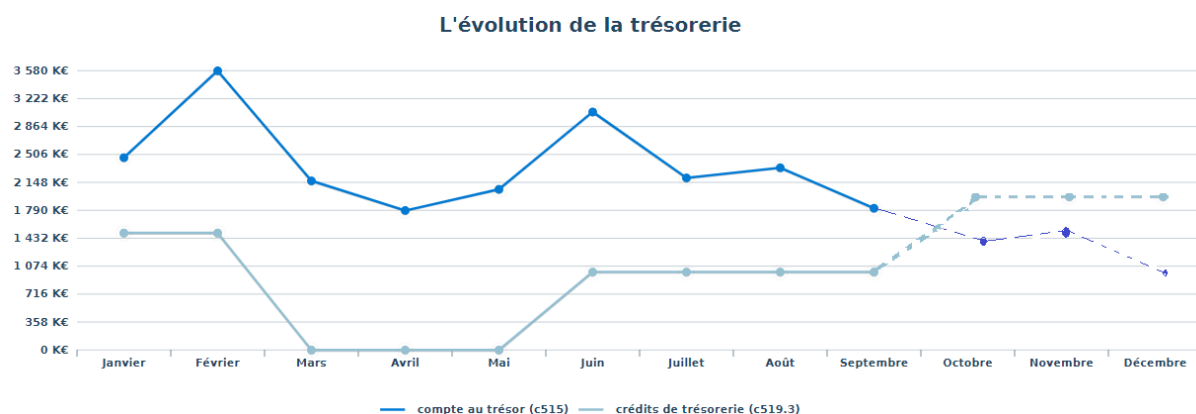


E. LA GESTION DE LA TRESORERIE

Depuis quelques années, la ville à recours à des outils de gestion de trésorerie, tel que les lignes de trésorerie ou encore les crédits relais, au vu de pallier les décalages temporaires entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes (notamment d'investissement).

En 2024, la Commune a souscrit une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant maximum de 3 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne

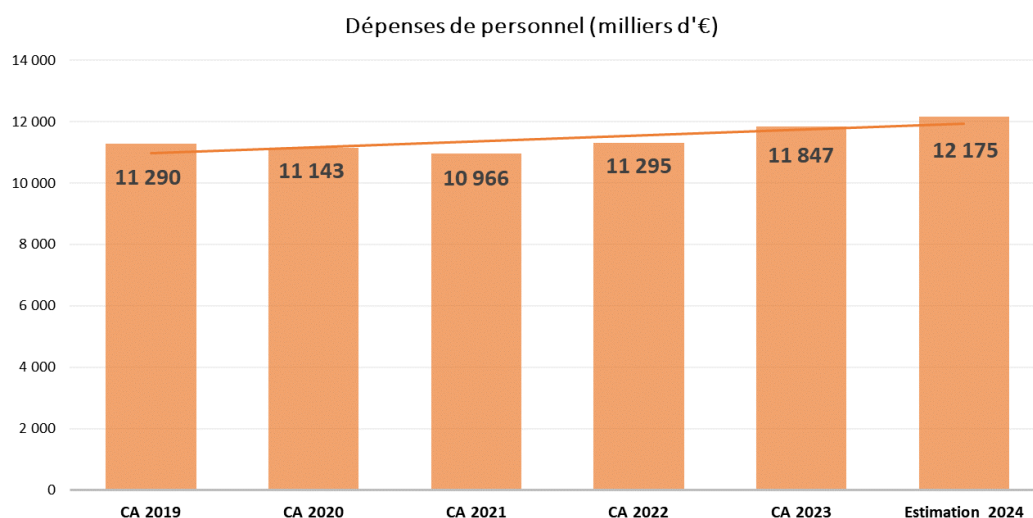
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de notre trésorerie (courbe bleue). La courbe bleu clair affiche quant à elle la mobilisation de la ligne de trésorerie. Depuis juin la ligne de trésorerie est mobilisée à hauteur de 1M€. Une nouvelle mobilisation de 1 M€ est à envisagé d'ici décembre compte tenu des décaissements prévus.



F. LES RESSOURCES HUMAINES

La masse salariale représente 70 % des dépenses de gestion de la commune, soit 12,2 Millions d'euros en 2024. Pour un train de paye mensuel moyen de 1,020 M€.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolutions des dépenses de personnel de 2019 à 2024.

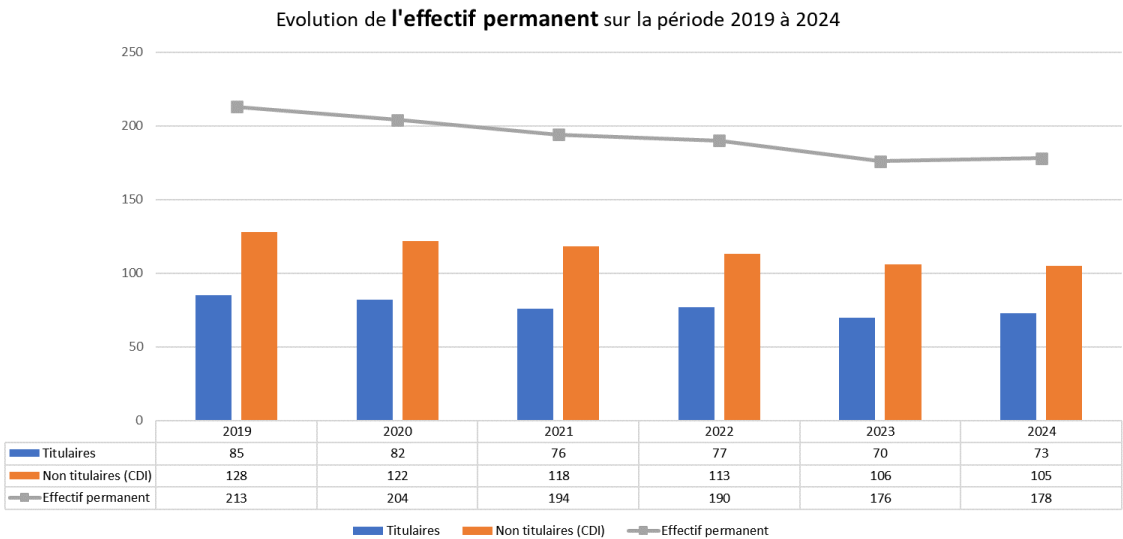


1) La structure des effectifs et son évolution

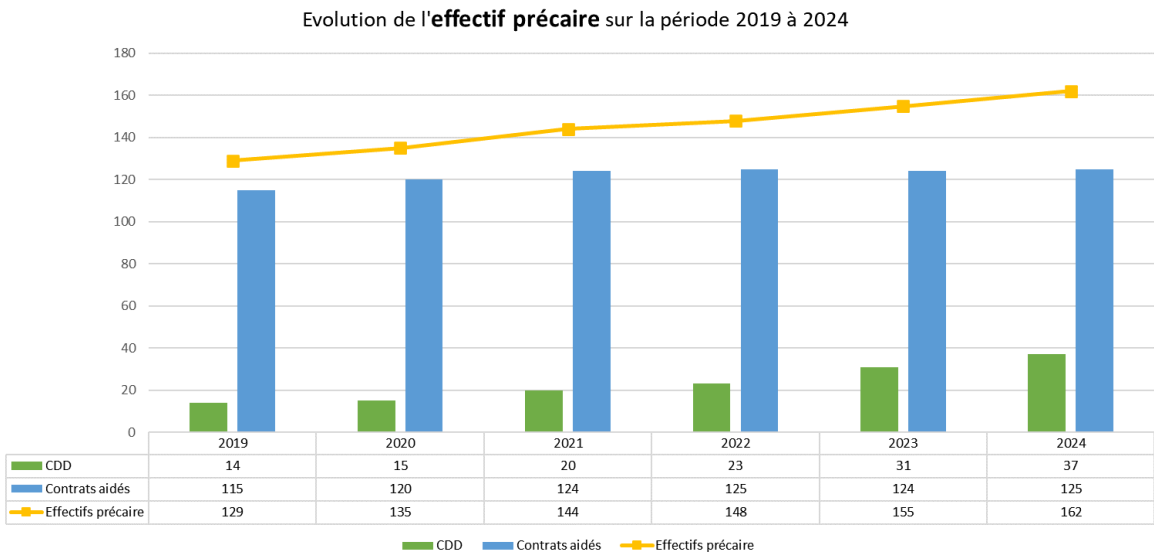
L'effectif au 31 décembre 2024 est de 341 agents, selon l'évolution, le détail et la répartition suivante :

	Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Titulaires	A	10	11	9	9	9	10	1
	B	22	21	21	21	19	18	-1
	C	53	50	46	47	42	45	3
	Total	85	82	76	77	70	73	3
	Variation		-3	-6	1	-7	3	
Non titulaires (CDI)	A	0	0	0	0	0	0	0
	B	0	0	0	0	0	0	0
	C	128	122	118	113	106	105	-1
	Total	128	122	118	113	106	105	-1
	Variation		-6	-4	-5	-7	-1	
CDD	A	3	1	1	1	1	1	0
	B	1	1	1	2	1	3	2
	C	10	13	18	20	29	33	4
	Total	14	15	20	23	31	37	6
	Variation		1	5	3	8	6	
Contrats aidés		115	120	124	125	124	125	1
Variation			5	4	1	-1	1	
Apprentis		0	0	0	2	1	1	0
Variation			0	0	2	-1	0	
Effectif total		342	339	338	340	332	341	9
Variation			-3	-1	2	-8	9	

En 2024, l'effectif permanent est de 178 agents, un chiffre relativement stable par rapport à 2023 (176 agents) mais en baisse de 21 % par rapport à 2019, soit une perte en effectif de 35 agents dont 12 emplois titulaires et 23 emplois non titulaires sur la période.



Parallèlement les emplois précaires augmentent de + 25 %. Si les emplois aides restent relativement stable (122 agents en moyenne) les CDD passe de 14 agents à 37 agents en 2024, pour une moyenne de 23 agents sur la période 2019 à 2024.



2) La rémunération des agents

Contenue et même réduit jusqu'en 2021, la masse salariale augmente de + 3 % en 2022 (+330 K€), de 4,9 % en 2023 (+553 K€) et de + 2,8 % en 2024 (+327 K€). Soit une augmentation de plus de 1,2 M€ en l'espace de 3 ans (+8 %).

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération titulaires	3 082 808 €	2 916 907 €	1 936 362 €	2 119 452 €	2 220 132 €	2 305 314 €
Rémunération non titulaires	3 191 510 €	3 113 744 €	3 139 188 €	4 287 700 €	4 490 675 €	4 597 643 €
Autres Dépense	5 016 141 €	5 111 898 €	5 890 092 €	4 887 523 €	5 136 733 €	5 272 042 €
Total dépenses de personnel	11 290 459 €	11 142 549 €	10 965 642 €	11 294 676 €	11 847 541 €	12 175 000 €
<i>Variation</i>	<i>en €</i>	-	147 910 €	-	176 907 €	329 033 €
	<i>en %</i>		-1,31%		-1,59%	3,00%
					552 865 €	4,89%
						327 459 €
						2,76%

1) Le temps de travail

Le temps de travail en vigueur affiche, pour le régime de droit commun dans la collectivité, une durée annuelle égale à la durée légale :

	Situation au 31/12/2024
Durée annuelle légale en heures hors journée solidarité	1 600
Durée hebdomadaire (en heures)	37,5
Durée journalière moyenne	7,5
Jours travaillés par an	213
Jours de congés par an	25 + 2
Total heures travaillées (durée journalière moyenne x nombre de jours travaillés dans l'année)	1 710
RTT générés en heures (total heures travaillées – 1 600 h)	110
Soit équivalent jours (arrondi)	16
Jours de repos par an	42
Totalisation avec jours de fractionnement	44
Durée annuelle de travail obtenue (total heures travaillées – RTT en heures)	1 600
Journée de solidarité (7 heures pour un temps complet)	7
Durée annuelle du travail totale (durée annuelle obtenue + jour de solidarité)	1 607

IV. Les orientations politiques cadrant le budget 2025

Le budget 2025 poursuit les grandes orientations du mandat, avec les illustrations suivantes :

Une ville solidaire : enjeux de mixité sociale et de bien vivre ensemble

En mai 2024, la SHLMR a ouvert le chantier de son opération « BOIS DE BUIS – 31 LLTS » sur le territoire communal pour un coût estimé à 5,3 Millions d'euros. La ville apporte son soutien à cette opération au travers d'une participation de 600 000 €, dont 200 000 € déjà versé à l'ouverture du chantier, 200 000 en 2025 et le solde à la livraison de l'opération.

Parallèlement la ville a lancé au début du second semestre 2024 l'opération de construction d'un bâtiment d'accueil et de 7 logements temporaires pour un coût de 2,6 M€. Cette opération est soutenue par l'Etat et le Département et devrait-être livré fin 2025.

Par ailleurs, l'habitat suit la maîtrise foncière en vue de nouvelle opération de logement sur le territoire communal, les études de la tranche 2 de la ZAC Cambrai et le programme de redynamisation du centre-ville (PVD).

Notre solidarité se traduit également au travers de notre soutien au tissu associatif et le renforcement de l'action de notre CCAS.

Une ville connectée et durable : entre nouvelle technologie, transition écologique, adaptation au changement, climatique et un retour à la nature

En 2025, la ville investira près de 600 000 euros pour notamment sécuriser son système d'information (redondance des serveurs, meilleure tolérance aux pannes, etc.) et un nouveau service numérique pour la population de Petite-Île.

La fin de l'année 2024 aura été marquée par le démarrage des travaux d'assainissement des eaux pluviales et de requalification de la RD 31 sur le quartier de la Ravine du Pont (tranche 1 et 2) pour un coût total de travaux de 5,3 M€.

L'essentiel des travaux sera supporté par le budget 2025.

Ce programme intègre la modernisation du réseau d'éclairage public (luminaires LED), favorise et participe aux aménagements des eaux potables et pluviales, ainsi que l'assainissement en collaboration avec la CIVIS (convention de maîtrise d'ouvrage). Elle contribue également à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier, à la sécurisation et la fluidité de la circulation (création de trottoir, création d'un giratoire).

En 2025 il est également prévu le démarrage des travaux de recalibrage et de réseaux VRD sur la rue du Cratère et la rue du Calvaire. Cette opération est estimée à 4,8 M€ et vise à mettre en adéquation les réseaux d'eaux pluviales avec le niveau d'urbanisation du secteur pour limiter le risque d'inondation, à développer le réseau d'assainissement collectif, moderniser les réseaux énergétiques et de télécommunication (enfouissement, nouvelle technologie peu consommatrices en énergie, etc.), sécuriser tous les flux de déplacement dans ce contexte résidentiel et apporter un cadre de vie apaisant pour le quartier.

Les écoles représentent près de 50% du patrimoine public et sont, pour la plupart, dans un état vieillissant en raison de leur construction datant désormais de plusieurs décennies. En plus d'entraîner de l'inconfort pour les usagers, ces bâtiments sont parfois très énergivores. D'une part, d'autres thématiques comme l'aménagement des espaces extérieurs ou des mises aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité et la rénovation écologique des bâtiments publics suppose que leur soient consacrés des moyens très importants.

En 2023, la ville réceptionne les travaux de réhabilitation lourde de l'école élémentaire Les Bougainvilliers pour un coût travaux à plus de 3,4 M€.

Une dynamique de fond s'est installée en faveur de la rénovation lourde du bâti scolaire et la ville a lancé en 2024 les études de programmation pour la rénovation de l'école Le vétyver (démolition/reconstruction) ainsi que les études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école les Badamiers pour des coûts travaux estimés respectivement à 2,8 M€ et 3,5 M€.

Parallèlement, la Ville de Petite-Île végétalise petit à petit ses cours d'écoles et les parkings environnants. La désimperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux de pluie de ces espaces répondent, d'une part, aux enjeux d'adaptation au changement climatique et, d'autre part, permettent de repenser leur fonction éducative et leur place dans l'écosystème d'un quartier. L'objectif est de protéger ce public vulnérable, en particulier lors des périodes de fort ensoleillement, en créant des îlots de fraîcheur. Ces aménagements ont d'autres impacts positifs : une plus grande mixité au sein des espaces de jeux et plus de sérénité chez les enfants. Ce sont aussi de précieux outils pédagogiques pour sensibiliser les élèves à la biodiversité et aux gestes écoresponsables.

Dans ce sens, la ville a réalisé en 2024 l'aménagement paysagé de la cour de l'école les Platanes Sud pour un coût travaux de 212 K€ et lancé les études pour l'aménagement du parking terrain Isautier à Piton des Goyaves, la végétalisation de l'école Les Fleurs de Cannes et de l'école les Alpinias. Les travaux devraient démarrer en 2025 pour l'école Les Alpinias pour un coût travaux estimé à 500 K€.

Une ville rurale et touristique :

L'agriculture c'est notre ADN. La ville investit massivement dans la modernisation des voiries d'exploitations. En 2025, des travaux seront réalisés sur la rue des Palmistes pour un coût travaux estimé à près de 2 M€.

Site remarquable et emblématique « Grande Anse » est aussi une vitrine pour Petite-Île. Les travaux d'extension du bassin de baignade devraient débuter au cours du dernier trimestre 2024 pour se poursuivre en 2025 et 2026. Le coût de cette opération est de près de 7,5 M€.

La ville poursuit par ailleurs sa réflexion sur la mise en œuvre de son programme Petites villes de demain (PVD) pour élaborer et mettre en œuvre ses projets de revitalisation du centre-ville.

Une ville dynamique, d'avenir et équipé :

La ville de demain est la ville qui place en son centre ceux qui y vivent et la font.

Les besoins et les âges cohabitent, les idées circulent, les enjeux se croisent : sociaux, sociétaux, économiques, environnementaux, sportives, culturels, éducatifs.

Nous développons, modernisons nos routes, développons et remettons aux normes les infrastructures sportives et de loisirs pour proposer des activités variées aux habitants et aux visiteurs.

Dynamiser une commune ne se fait pas du jour au lendemain : différentes actions seront mises en œuvre pour rendre notre commune plus attractive. Il s'agit de projets d'infrastructures sportives (plateaux de charrié), d'initiatives culturelles (espace culturel dans l'ex-PMI) et de développement économique (projet d'extension de la Zone d'activité, ou encore de promotion touristique (bassin de baignade de grande anse).

V. Un budget 2025 au service du projet politique

Le projet municipal qui s'écrit tout au long du mandat ancre la Ville de Petite-Île comme Commune rurale tournée vers l'avenir.

L'accent est mis dans cette perspective sur le bien-être offert aux habitants, en répondant au besoin en service public, en développant des projets à fort enjeux environnementaux, et en réhabilitant le patrimoine vieillissant de la Ville.

Le projet de budget 2025 traduit ces ambitions et projets en portant la capacité d'engagement financier à près de 38 millions d'euros.

La Ville a par ailleurs défini le triptyque sur lequel repose sa stratégie de mise en œuvre et de financement du budget :

- ✓ Pas d'augmentation des taux communaux sur la fiscalité locale et des tarifications communales,
- ✓ Optimisation des recettes par la recherche active de financements,
- ✓ Maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2025 témoigneront de la mise en œuvre du programme politique, les crédits ouverts s'ajustent à l'échéancier prévisionnel des projets en cours pour **un total de dépenses d'équipement brut (DEB) évalué à près de 18 M€.**

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les projections relatives sont celles envisagées à mi-octobre 2024. Le vote définitif du budget intervenant en décembre 2024, les masses présentées sont encore susceptible d'évoluer.

Le projet des Budgets Primitifs pour l'exercice 2025 sera construit sur la base des éléments rétrospectifs établis au regard des comptes administratifs et des estimations et prévisions.

Comme depuis de nombreuses années déjà, **il ne sera pas proposé de modification des taux communaux sur la fiscalité locale pour 2025.** Ils resteront les suivants :

- Taxe habitation : 17,17 % (que sur résidences secondaires depuis 2021)
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 40,05 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 31,50 %

Les bases fiscales augmenteront mécaniquement du fait de la hausse des valeurs locatives, puisque la loi prévoit que celles-ci sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (entre +2 % et +2,5%).

Les dispositions du PLF 2025 restent incertaines à la date du présent rapport, les décisions impactant directement notre budget tiennent notamment en la stabilité de la DGF, la hausse des cotisations CNRACL, la révision à la baisse du taux du FCTVA et la suppression des exceptions que constituent l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds, pour se recentrer sur les seules dépenses d'investissement.

1) Equilibre général de la section fonctionnement

Elle repose notamment sur une évolution de + 6,4 % des recettes réelles de fonctionnement, et une évolution contenue des dépenses réelles de fonctionnement à + 2,5 %.

Elle marque également un soutien renforcé à l'investissement avec un virement prévisionnel de 1,4 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de gestion 18,1 M€	Recettes de gestion 20,3 M€
Charges financières 0,3 M€	
Autres dépenses 0,05 M€	Autres recettes 0,1 M€
Total DRF : 18,5 M€	Total RRF 20,4 M€
Virement à l'investissement 1,4 M€	
Opérations d'ordre 1,0 M€	Opérations d'ordre 0,350 M€
Total DF 20,8 M€	Total RF 20,8 M€

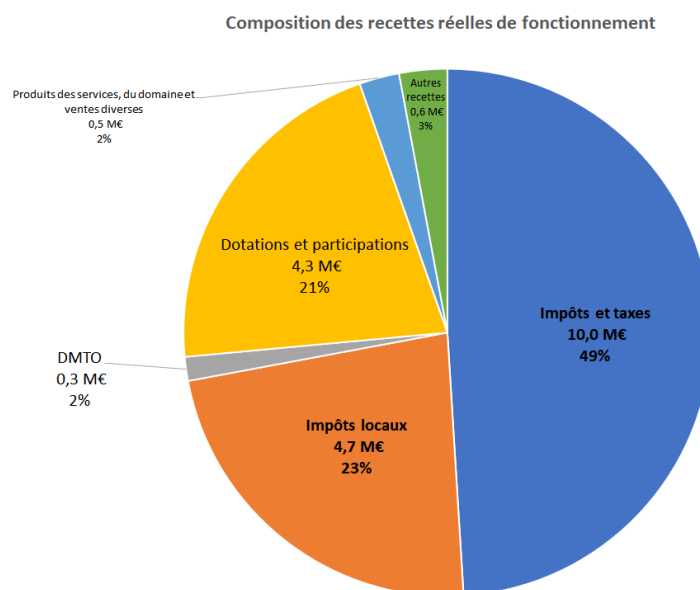
2) Les grandes masses prévisionnelles des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) au titre du BP 2025 devraient s'établir à un niveau proche de 20,4 M€, soit + 6,4 % par rapport au BP 2024 ;

Parmi les principaux postes de recettes,

- **La recette des impôts directs locaux s'élèverait à 4,7 M€ (23 % des RRF).** En progression de + 4,9 % par rapport au BP 2024, selon l'hypothèse d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales comprise entre + 2 % et + 2,5 % et une dynamique physique qui reste atone (moins de 1%).
- **Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) s'élèveraient à 260 K€.**
- **Les impôts et taxes s'élèveraient à 10 M€ (49 % des RRF),** dont :
 - 8,2 M€ d'octroi de mer (40 % des RRF),
 - 1,6 M€ de FIRT (8% des RRF),

- 260 K€ fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- **Les dotations et participations reçues s'élèveraient à 4,3 M€ (21 % des RRF).** Parmi elles, la DGF s'établirait à 2,8 M€ (14 % des RRF), stable par rapport à 2024. Les autres participations s'établiraient en 1,5 M€, dont notamment 900 K€ de participation de l'Etat sur les contrats aidés et 300 K€ de participation de la CAF sur la restauration scolaire (PARS).
- **Les recettes des services (droits des usagers des services publics) s'établiraient à 500 K€ (2 % des RRF),** dont notamment 290 K€ de recettes de cantines et 90 K€ de recettes sur l'école de musique.
- **Les atténuations de charges,** composées principalement de remboursement de charges de personnel, seraient de l'ordre de 290 K€.

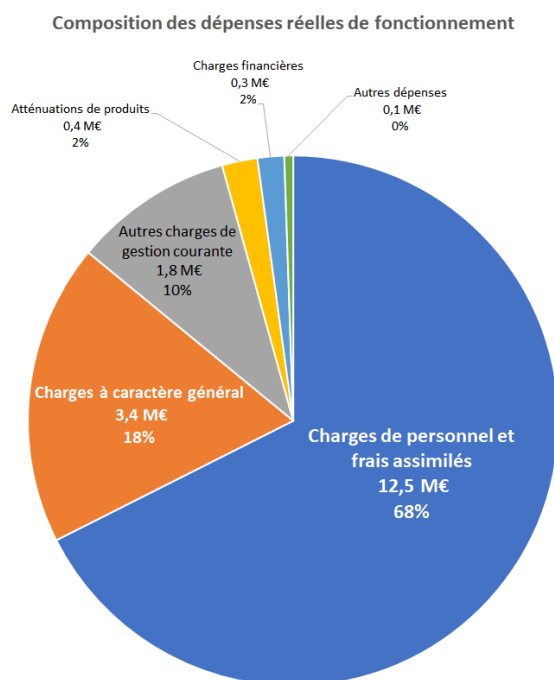


3) Les grandes masses prévisionnelles des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) au titre du BP 2025 devraient s'élever à un montant proche de 18,5 M€.

- **La masse salariale s'établirait à 12,5 M€ (68 % des DRF), soit + 1,1 % comparativement au BP 2024,**
- **Les charges à caractère général augmenteraient de + 5 %, pour s'établir à un montant proche de 3,4 M€ (18 % des DRF).** L'inflation continuerait d'impacter de manière diffuse les charges de fonctionnement des services de la Ville, alors qu'apparaissent de nouvelles dépenses non négligeables (traitement des déchets ultimes, taxe spéciale d'ordures ménagère, etc.).
- **Les subventions et contributions progresseraient de + 4 % par rapport au BP 2024 pour atteindre 1,8 M€ (10 % des DRF).** Les subventions aux associations figurent comme les principales bénéficiaires de cette progression. La subvention d'équilibre au CCAS devrait se maintenir à 650 K€. A noter également la cotisation au SDIS pour un prévisionnel de 300 K€.

- **Les frais financiers continueraient de progresser** pour intégrer le coût des outils de trésorerie et les effets de persistance de la hausse des taux variables. **Le montant à ouvrir au budget est estimé à 345 K€ (moins de 2% des DRF).**
- **Une inscription de 406 K€ est prévue en atténuation de produits (un peu plus de 2% des DRF)**, destinée principalement à prendre en charge l’attribution de compensation dû à la CIVIS (AC négative) dans le cadre des transferts de compétence.



4) Épargne brute et épargne nette prévisionnelle (autofinancement)

Compte tenu des grandes masses projetées, l’épargne brute budgétaire du BP 2025 devrait s’établir aux alentours de 1,9 M€.

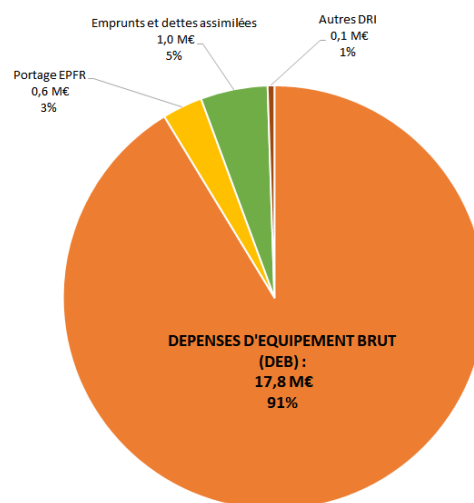
Au terme de l’exercice, l’épargne brute financière devrait atteindre 2,4 M€.

Compte tenu des dépenses liées à l’amortissement du capital de la dette en 2025 (1 M€), l’épargne nette, (Épargne brute minorée des dépenses de capital) s’élèverait à un montant proche de 1,7 M€.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2025 le montant des dépenses réelles d'investissement (DRI) est estimé à 19,5 M€, dont :

- **17,8 M€ pour des dépenses d'équipement**
(91% des DRI), dont :
 - Etudes, insertions et logiciels : 1,7 M€
 - Subventions d'équipement versées : 0,2 M€
 - Acquisitions : 1,5 M€
 - Travaux : 14,4 M€
- **1 M€ pour le remboursement du capital de la dette**
(5% des DRI),
- **600 K€ pour du portage foncier**
(3% des DRI),
- **140 K€ pour des dépôts et cautionnements.**



La liste qui suit présente, pour information, quelques opérations dont les inscriptions sont parmi les plus élevées :

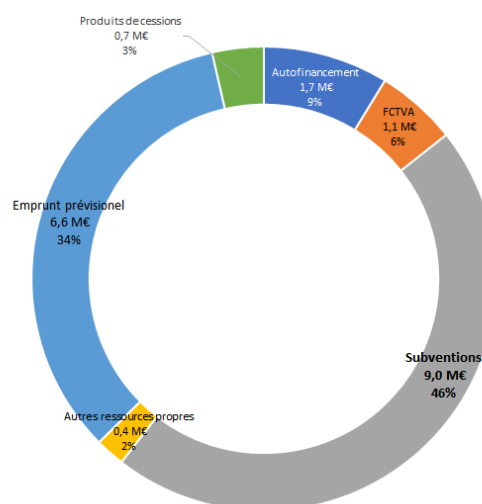
Libellé de l'opération	Budget 2025
RD31 Tranche 1 et 2	3 780 000 €
Extension bassin baignade de grande anse	2 500 000 €
Rue des palmistes	1 530 000 €
Logements d'urgences temporaires	1 460 000 €
Travaux cratère/calvaire (rues)	650 000 €
Nouveaux services numériques pour la population de Petite-Ile et sécurisation du SI	523 000 €
Travaux d'enrobés	500 000 €
Réhabilitation et mise en accessibilité de 7 plateaux sportifs	480 000 €
Travaux divers de VRD	400 000 €
Accessibilité des locaux (ADAP)	385 000 €
Acquisitions de véhicules	350 000 €
Travaux impasse des Evis	336 000 €
Aménagement de bureau et d'un espace culturel (ex-PMI)	300 000 €
Sanitaires publics	190 000 €

Financement des dépenses réelles d'investissement :

La ville autofinancera une partie de ses engagements sur 2025 par l'épargne dégagée (1,7 M€ soit 9 % des DRI) et par ses recettes propres d'investissement (2,2 M€ soit 9 % des DRI).

Le solde sera financé par des subventions (9 M€, soit 46 % des DEB), et par un emprunt prévisionnel de 6,6 M€, soit 34 % des DEB.

L'emprunt prévisionnel sera révisé en cours d'exercice au fil des nouvelles demandes et notifications de subventions,



Le niveau d'encours de dette à fin 2025 sera fonction du pourcentage de réalisation de l'emprunt prévisionnel précité, elle-même dépendante du taux de réalisation des crédits ouverts (en dépenses comme en recettes). Une hypothèse d'emprunt à hauteur de 3 M€ courant 2025 porterait l'encours à 17,5 M€ au 31/12/2025, ce qui, rapporté à l'épargne brute prévisionnelle, donnerait une capacité de désendettement de 6,5 années.

C. Les budget annexes

Outre les éléments relatifs au budget principal vus ci-dessus, le budget des budgets annexes devrait se décliner ainsi :

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement	Total section
Régie Municipale des Pompes Funèbres	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Zone d'activités économiques	600 000 €	150 000 €	750 000 €

La Régie Municipale des Pompes Funèbres poursuivra en 2025 l'unique mission pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire assurer la prestation de fossoyage au cimetière communal.

Sur le budget annexe de la Zone d'activités économique il s'agira de comptabiliser une vente de parcelle (cf. DCM 2024/5/14 du 16/10/2024).

VI. La prospective jusqu'en 2026

A. Evolution des grandes masses budgétaires

L'objectif fixé à l'horizon 2026 est de maintenir une épargne nette supérieur à 1 millions d'euros, et de développer notre fonds de roulement pour permettre un fonctionnement en limitant le recours aux outils de trésorerie.

Cependant des contraintes et des incertitudes pèsent sur ces objectifs :

- La hausse des charges personnel consécutivement à de nouvelles dispositions réglementaires,
- La persistance d'une inflation,
- La stagnation, voire la réduction des dotations de l'Etat,
- La raréfaction des financements,
- L'évolution des taux d'emprunt.

Dans cette prospective travaillée avec des hypothèses hautes des dépenses et moyennement basse des recettes, nous constatons une dégradation contenue de l'épargne brute, dans un contexte financier défavorable. La dégradation de l'Epargne nette au terme de l'exercice 2026, est quand même accentuée par une augmentation substantielle du remboursement en capital de la dette, consécutivement aux emprunts nouveaux.

La stagnation, voire le recul de l'épargne cumulée à l'augmentation de l'encours de dette conduisent à une dégradation progressive du ratio de désendettement qui reste tout de même en dessous du seuil d'alerte de 8 années.

(en Milliers d'€)	2024	2025	2026
Recettes de gestion	20 246	20 280	20 837
Produits des services (R70)	632	495	515
Impôts et taxes (R73)	9 802	10 050	10 252
Fiscalité locale (R731)	4 948	4 960	5 160
Dotations et participations (R74)	4 412	4 310	4 420
Atténuation de charges (R013)	290	290	290
Autres produits (R75)	162	175	200
Dépenses de gestion	17 402	17 531	18 034
Dépenses de personnel (D012)	12 175	12 220	12 464
Charges à caractère général (D011)	3 070	3 120	3 270
Atténuation produits (D014)	398	396	410
Autres charges courantes (D65)	1 759	1 795	1 890
Epargne de gestion	2 844	2 749	2 803
Intérêts de la dette	316	345	390
Soldes des opérations financières et except	75	5	10
Epargne brute	2 453	2 399	2 403
Remboursement du capital de la dette	1 042	1 008	1 133
Epargne nette	1 411	1 391	1 270
Encours de dette	15 485	17 477	17 844
Ratio de désendettement	6,3	7,3	7,4

B. La programmation pluriannuelle des investissements

PROGRAMME PLURIANNUEL 2024 - 2026 (PPI)

OPERATION		TOTAL TTC de l'opération	2024	2025	2026	Au-delà
PLAN LOGEMENT 2023-2026	Montant	3 214 480 €				
	Montant des CP		600 000 €	1 660 000 €		
Opération bois de buis, résidence Personnes Agées (parcelles BH 426 et BH 456, sises 19, rue Joseph Lacarre 97429 Petite-Ile		600 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
Construction d'un bâtiment à vocation d'hébergement d'urgence		2 614 480 €	400 000 €	1 460 000 €	754 480 €	
PROGRAMME FONCIER	Montant	3 550 000 €				
	Montant des CP		2 050 000 €	750 000 €	750 000 €	- €
Portage EPFR		3 100 000 €	1 900 000 €	600 000 €	600 000 €	
Acquisition hors portage EPFR		450 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	
MODERNISATION DES CHEMINS D'EXPLOITATION	Montant	4 174 803 €				
	Montant des CP		85 000 €	1 780 000 €	2 309 803 €	- €
Rue des palmistes		1 974 803 €	85 000 €	1 530 000 €	359 803 €	
Chemin Léopold Lebon (partie haute)		2 200 000 €		250 000 €	1 950 000 €	
VOIRIE COMMUNALE	Montant	6 400 000 €				
	Montant des CP		1 000 000 €	900 000 €	1 500 000 €	3 000 000 €
Travaux d'enrobés		1 500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	
Travaux de VRD		1 400 000 €	500 000 €	400 000 €	500 000 €	
Espace de covoiturage de Grande Anse		3 500 000 €	- €	- €	500 000 €	3 000 000 €
NOUVEAUX EQUIPEMENTS / PROJETS STRUCTURANTS	Montant	12 987 990 €				
	Montant des CP		2 297 990 €	6 280 000 €	2 500 000 €	1 910 000 €
Bassin de baignade de grande anse		7 700 000 €	790 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	1 910 000 €
Requalification RD31		5 287 990 €	1 507 990 €	3 780 000 €	- €	
ECOLE : BATIMENTS ET EQUIPEMENT	Montant	8 800 000 €				
	Montant des CP		590 000 €	1 920 000 €	1 990 000 €	1 800 000 €
Restructuration de l'école les Badamiers		3 500 000 €	510 000 €	1 800 000 €	1 190 000 €	- €
Réhabilitation de l'école les Véttyvers		2 800 000 €	80 000 €	120 000 €	800 000 €	1 800 000 €
Réhabilitation de l'école les Florales		2 500 000 €				

VII. Conclusion

La municipalité, en ayant établi une stratégie financière prévoyante et pérenne dès le début de mandat, permet à la Ville de conserver les marges de manœuvre nécessaires au financement :

- Des investissements,
- De la hausse des charges de personnel, des achats et prestations extérieures résultant de l'inflation.

Ces marges ont été sécurisées sans procéder à une hausse des taux de fiscalité locale, conformément à l'engagement de la Municipalité

L'environnement économique, le contexte politique et financier des finances locales nous invitent à concentrer l'action de la Ville sur les priorités du mandat, les compétences communales et les dispositifs ayant démontré leur efficacité et d'autre part de préserver les équilibres financiers pour poursuivre les investissements.